



Déclaration Préliminaire du CSA 9 octobre 2026

Madame la Présidente,

La CGTPJJ, en soutien au mouvement de manifestation des lycéennes et lycéens, ne siègera pas au CSA-Interrégional de ce jour.

Les revendications portées par la jeunesse n'ont toujours pas été entendues ni discutées. La CGTPJJ n'est pas dupe des effets d'annonce du gouvernement MACRON ! Depuis le début du mandat présidentiel de Monsieur MACRON, 8 Ministres de l'Education Nationale sont passés en 10 ans et les problèmes persistent voire même s'aggravent. L'immobilier des Lycées sont gérés par la Région mais le manque de financement ne permet pas d'engager les travaux nécessaires. La loi de finance annuelle programme chaque année les moyens dans les services publics notamment ceux dans l'Education Nationale et nous constatons une baisse des dotations en poste d'enseignants. L'exemple flagrant est l'annonce faite par ce gouvernement d'une nouvelle réduction de 1588 professeurs dans le secondaire en plein mouvement de contestation des lycéennes et lycéens. Rappelons-nous de la phrase de Claude ALLEGRE en 1997, alors Ministre de l'Education Nationale, « il faut dégraisser le mammoth ». Force est de constater que presque 30 ans plus tard les politiciens n'ont pas évolué dans leur positionnement !

Ce manque de professeurs impacte directement les lycéennes et lycéens qui se retrouvent, dans certains établissements, avec des cours supprimées lorsque leur enseignant est absent (malade, en formation...).

La mobilisation de la jeunesse ne peut être réduite à une question d'ordre public. Les réponses apportées doivent être proportionnées et respectueuses du droit d'expression et de mobilisation. Nous rappelons également que la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ne peut être utilisée comme palliatif au refus de dialogue et de communication du ministère de l'Éducation nationale. La PJJ a ses missions propres et ses personnels ne sauraient être mobilisés pour compenser l'absence de réponse d'un gouvernement qui fait la sourde oreille depuis trop longtemps.

La politique du Parquet est telle que nous observons déjà le surcroît d'activité sur les PEAT et les UEAT de l'Interrégion en ce qui concerne les déferrements de mineurs mobilisés par ce mouvement social, sans oublier ceux qui ont reçu une COPJ. Cela représente, à court terme, une hausse prévisible de nombre de jeunes suivis par les Milieux Ouverts.

Ecouter, dialoguer, répondre : c'est aussi cela, défendre le service public !

Le gel du point d'indice vient montrer une nouvelle fois le dédain de ce gouvernement pour ces fonctionnaires qui sont régulièrement pointés comme étant un poids pour le budget de l'Etat. L'attaque du gouvernement cet été sur le droit d'être malade dans la fonction publique montre une fois de plus le manque de considération des élites de notre société.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cgtpjj.centre.est@gmail.com – Site : www.cgtpjj.fr

Être malade n'est pas un luxe mais bien un mal être de l'agent !

La CGTPJJ voudrait alerter que le mode dégradé devient la norme dans tous les services. A fonctionner en flux tendu, on ne met jamais les moyens réellement nécessaires pour réussir nos missions, et l'urgence devient une norme. Cet état de fait a des conséquences sur la santé mentale des agents et l'ambiance générale dans les unités au détriment des jeunes et leurs familles.

Concernant l'ordre du jour de ce CSA-Interrégional, nous déplorons que les éléments portant sur la NBI soient relégués à une multilatérale, d'autant plus que ce sujet émane de plusieurs Organisations Syndicales.

La CGTPJJ constate que certaines questions qui devraient être traitées en CSA-Interrégional ont été reportées vers des multilatérales (août 2024, janvier 2025, juillet 2025, septembre 2025, février 2026) ce qui n'est pas la même instance. Le CSA-IR est instance où des décisions sont prises officiellement avec le vote des OS alors qu'une multilatérale est une instance d'échange et de communication sans valeur juridique.

La CGT PJJ Centre-Est termine cette mandature en réaffirmant encore une fois que la PJJ est un service public à priorité éducative. Nous ne cautionnons pas, et ne cautionnerons JAMAIS l'utilisation de notre administration à des fins répressives à l'égard d'une jeunesse régulièrement pointées comme problématique. Notre société va mal, sa jeunesse ne saurait être sacrifiée sur l'autel d'une politique ultra libérale voire autoritaire. La transformation des EPE en UJPE et la suppression progressive des CEF, sans véritable politique de recrutement de personnels éducatifs, psychologiques, professeurs techniques, infirmiers, et surtout sans aucune consultation préalable des professionnels de terrain en constitue un exemple flagrant. 5 ans après l'instauration du CJPM, le bilan sur l'impact sur les milieux ouverts socles tarde à venir, alors même qu'il a entraîné une transformation profonde des professions et de la prise en charge des mineurs.

Nous sommes et resterons un syndicat combatif, aux côtés des agents de terrain, pour défendre les droits, les conditions de travail, le sens des missions et les valeurs d'un service public de qualité.

CGT PJJ – case 500 – 263, rue de Paris - 93514 Montreuil Cedex
Tél. : 01 55 82 84 67 – Portable : 06 33 33 02 50

E-mail : cgtpjj.centre.est@gmail.com – Site : www.cgtpjj.fr